RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

CREPS
Auvergne-Rhône-Alpes
Vallon-Pont-d'Arc • Voiron • Lyon

Programme de formation : recyclage spéléologie et canyonisme

JOUR 1

8h30 - 12h30	13h30 - 17h30	
➢ Accueil et contexte réglementaire du recyclage ➢ Rappel des techniques d'encadrement en lien avec la pratique professionnelle	Accidentologie : ➢ Présentations des données récentes ➢ Analyse du risque	➢ Nouveauté matériel ➢ Partage d'expérience sur l'enseignement

JOUR 2

8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
➢ Réglementation de la pratique professionnelle ➢ Gestion d'accident en spéléologie et canyon	➢ Organisation de séjour et « tout compris » ➢ Actualités et nouveautés fiscales

JOUR 3

8h30 - 12h30		13h30 - 17h30 Atelier thématique au choix	
➢ Prise en charge de la victime ➢ Déclenchement secours	➢ Rappel des techniques de progression en lien avec la pratique professionnelle ➢ Partage sur l'enseignement de base	**1ère thématique :** ➢ Auto secours et manipulation de sécurité ➢ Cas concret	**2ème thématique :** ➢ Perfectionnement des manipulations et techniques ➢ Evolutions matériels

JOUR 4

8h30 - 12h30	13h30 - 17h30
➢ Cas concret secours sur code et prise en charge de la victime (traumatologie, gestion de l'urgence) ➢ Déclenchement secours	➢ Accidentologie : présentation des données récentes ➢ Analyse du risque et prévention

creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Le CREPS
à Vallon-Pont-d'Arc (siège administratif)
Centre européen des sports de nature
Passage François Leclerc - BP 38
07150 Vallon-Pont-d'Arc
Tél. 04 75 88 15 10
Mail. accueil.vallon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Le CREPS
à Voiron
Campus de la Bruneriе
Bâtiment Inolab Formation
38500 Voiron
Tél. 04 76 35 67 25 / 04 76 35 67 84
Mail. accueil.voiron@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

Le CREPS
à Lyon
Maison Régionale des Sports
68 avenue Tony Garnier
69007 Lyon
Tél. 06 45 53 17 22
Mail. accueil.lyon@creps-rhonealpes.sports.gouv.fr

➢ Les objectifs :

La participation au stage de recyclage vise à actualiser des connaissances professionnelles et à vérifier le maintien des compétences professionnelles en matière de sécurité du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie », du titulaire du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « performance sportive » mention « spéléologie » et du titulaire du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyonisme ».

Objectifs de la formation :

- **Module 1 :** *Analyser les risques et l'accidentologie*
 - Etre capable de partager les données qualitatives et quantitatives
 - Etre capable d'analyser les risques liés aux conditions de pratiques et au facteur humain
 - Etre capable de prévenir les accidents en spéléologie et canyonisme
- **Module 2 :** *Prendre en compte l'évolution du cadre juridique, réglementaire et sociétal*
 - Etre capable d'analyser les pratiques professionnelles et la déontologie
 - Etre capable d'étudier la jurisprudence générale dans les sports de nature
 - Etre capable d'actualiser les connaissances réglementaires locales, nationales et européennes
- **Module 3 :** *Actualiser en situation les savoirs et savoir-faire dans le domaine de l'assistance et du secours*
 - Etre capable d'intervenir auprès d'une personne en détresse urgente ou imminente
 - Etre capable d'appliquer les techniques de secourisme en milieu naturel
 - Etre capable de maîtriser les étapes du déclenchement des secours
- **Module 4 :** *Actualiser en situation les compétences techniques et pédagogiques*
 - Etre capable d'appréhender l'évolution des matériels et des matériaux
 - Etre capable de s'approprier l'évolution des techniques
 - Etre capable de partager les techniques d'enseignement

Les titulaires des DEJEPS Canyonisme" et du DEJEPS / DESJEPS Spéléologie sont soumis à un recyclage tous les 6 ans pour pouvoir exercer leur activité.

Celui-ci intervient au plus tard le 31 décembre de la sixième année suivant l'obtention du diplôme ou de l'attestation du précédent recyclage.

➢ Test et positionnement avant la formation :

Il n'y a pas de test de sélection, ni de positionnement.
L'inscription est à effectuer en ligne sur le site du CREPS :
https://formation.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formation.fiche-RECYCL-DE-SPE-CANYON-07

Les places sont attribuées sur dossier complet et validé par nos services.

➢ Les modalités de la formation :

Le recyclage escalade et canyonisme dure 4 jours pour une durée de 32 heures.
Cette formation ne comporte pas de période de stage en structure professionnelle.

➢ Le public visé :

Pour les titulaires du :

- DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyonisme ».
 ET
- DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
 ET/OU
- DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

➢ Les pré-requis :

- Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « canyonisme ».
 ET
- Être titulaire du DE JEPS spécialité « perfectionnement sportif » mention « spéléologie ».
 ET/OU
- Être titulaire du DES JEPS spécialité « performance sportive » mention « spéléologie ».

➢ Moyens pédagogiques mis en œuvre

Mise en situation pratique au sein de l'établissement

➢ Aucune évaluation car c'est un recyclage de l'environnement spécifique